Le Lien n°4

sommaire

Fermeture annuelle Grain de Sel
Page 2

ALSH périscolaire, programme mercredis janvier février 2021
Page 3

Collecte alimentaire
Page 4

Dépistage COVID avant Noël
Page 5 à 7

Ecoute téléphonique personnes fragilisées
Page 8 et 9

Festival international du film court d'animation
Page 10

Informations cambriolage
Page 11

Porter plainte en ligne
Page 12

Espace de Vie Sociale Grain de Sel - 111 Rue Jean Marie Vianney 01480 Ars sur Formans - 04.74.00.16.94
graindesel01@gmail.com - www.graindesel01.fr - www.facebook.com/GrainDeSel01480

Fermeture Annuelle de Grain de Sel

Grain de Sel sera fermée du vendredi
18 décembre 2020 à 18h30 au
lundi 4 janvier 2021 à 7h30.

Grain de Sel vous souhaite
de joyeuses fêtes !

ALSH Périscolaire : Programme des mercredis Janvier Février 2021

Mercredis 2021 Période 3

Groupe : Grands (CE1/CE2/CM1/CM2) **Thème : Les bonnes résolutions**

6 Janvier
Matin
Présentation de projet
Gorille et cacahuète
-
UNLOCK
Après - midi
Jeu 4 Jockers
-
Meli-melo mains

13 Janvier
Matin
Affiche solidarité
Après - midi
«Trombone»
-
Débrif

20 Janvier
Matin
BioViva
-
Création Jeux de sociétés
Après - midi
Jeux des chaises
-
Théâtre simulation

27 Janvier
Matin
Balade verte
Après - midi
Scénettes Pixar
-
Les enfants montent sur scène

3 Février
Matin
Arbre à mains
-
Ronde des mains
Après - midi
«Prince et princesse» film
-
Débat le film

Grain de Sel Espace de Vie Sociale

ARS-SUR FORMANS
DOMBES SAÔNE VALLÉE

Espace de Vie Sociale Grain de Sel - 111 Rue Jean Marie Vianney 01480 Ars sur Formans - 04.74.00.16.94
graindesel01@gmail.com - www.graindesel01.fr - www.facebook.com/GrainDeSel01480

Mercredis 2021 Période 3

Groupe : Petits (PS/MS/GS/CP) **Thème : Les bonnes résolutions**

6 Janvier
Matin
Moment de partage
Vivre ensemble
-
Activité manuelle «sablés»
Après - midi
Bonheur partagé
-
Confiance les yeux fermés

13 Janvier
Matin
Moment de partage
-
Découverte sport
Après - midi
Arbre de l'amitié

20 Janvier
Matin
Jeux de parcours
Après - midi
Cartes cadeaux
-
Rencontre amical
Jeux de coopération

27 Janvier
Matin
Moment de partage
-
Grand jeu
Après - midi
Jeux des mousquetaires
-
Bonheur partagé

3 Février
Matin
Moment de partage
-
Sablés à offrir
Après - midi
Sablés finitions
-
Charte de paix

Grain de Sel Espace de Vie Sociale

ARS-SUR FORMANS
DOMBES SAÔNE VALLÉE

Espace de Vie Sociale Grain de Sel - 111 Rue Jean Marie Vianney 01480 Ars sur Formans - 04.74.00.16.94
graindesel01@gmail.com - www.graindesel01.fr - www.facebook.com/GrainDeSel01480

Collecte alimentaire

La première collecte a été un grand succès grâce à vous !
Nous réfléchissons à reconduire cette action dans le courant du 1er trimestre 2021.

Dépistage COVID avant Noël

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Pour mieux protéger les personnes à risque et permettre aux familles de se réunir en prenant le moins de risques possibles, une campagne de tests à destination de l'ensemble des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes est organisée avant les fêtes de Noël, du 16 au 23 décembre. Cette opération sanitaire mobilisera plus de 15000 professionnels et volontaires, dans plus de 2600 centres de dépistage. Plus d'information dans le lien suivant :

https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/935/23-tests-de-depistage-appel-a-la-mobilisation-generale-en-auvergne-rhone-alpes.htm

La ville de Trévoux fait partie des centres de tests. Rendez-vous les 18,19 et 20 décembre à la salle des fêtes pour un dépistage gratuit et rapide (20 minutes). Les tests antigéniques pratiqués sont réalisés par des professionnels de santé formés.

Horaires

Vendredi 18 décembre : 8h-18h
Samedi 19 décembre : 8h-18h
Dimanche 20 décembre : 9h-17h

Public concerné et modalités :

- Tous les habitants de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée
- Ne pas présenter de symptômes (fièvre, toux, perte du goût et/ou de l'odorat)
- Etre âgé de 16 ans minimum
- Se munir de sa carte vitale et d'une pièce d'identité
- Remplir au préalable le questionnaire ci-dessous

Fiche pratique : Information / Formulaire de renseignements

N°7

Formulaire de renseignements pour la réalisation d'un examen de dépistage de la Covid-19 utilisant les tests rapides antigéniques sur prélèvement nasopharyngé

Avant de réaliser mon examen et afin de permettre aux équipes de dépistage de gagner du temps et réduire les files d'attente, je dois me présenter au centre avec ce formulaire complété.

Je pense à :

- Me munir d'une pièce d'identité, de ma carte Vitale et le cas échéant de mon attestation de sécurité sociale
- Me présenter sur le site de dépistage avec un masque et respecter les gestes barrières.

*(Les champs munis d'une * sont obligatoires)*

Mes informations d'identité et mes coordonnées de contact :

Nom de naissance* : (jeune fille)

.....

Nom d'usage : (marital)

.....

1er prénom* :

.....

Date de naissance* :
.... / .... / .....

Sexe* : ☐ Femme ☐ Homme

Mon adresse de résidence habituelle (ou prévue dans les 7 prochains jours) :

Numéro :

.....

Voie :

.....

.....

Code Postal :

.....

Commune :

.....

Les informations concernant mon hébergement :

☐ Dans un hébergement individuel privé

☐ Dans une autre structure d'hébergement collectif

N° téléphone mobile*
(des parents pour un mineur) :

.....

et .....

N° Téléphone fixe :

.....

Courriel* (des parents pour un mineur) :

.....

La mention de votre téléphone mobile et de votre courriel est essentielle pour permettre l'envoi des résultats du test de dépistage.

Fiche pratique :
Information/Formulaire de renseignements

Facteurs de risque et/ou symptômes évocateurs de COVID-19* :

☐ J'ai des symptômes (perte de l'odorat, perte du gout, fièvre, etc.) et ils sont apparus, il y a :

- ☐ Moins de 24h
- ☐ 2, 3 ou 4 jours
- ☐ 5, 6 ou 7 jours
- ☐ Entre 8 et 14 jours
- ☐ Entre 15 et 28 jours
- ☐ Plus de quatre semaines

En cas de symptôme(s), merci de préciser le ou lesquels :

- ☐ Fièvre ou sensation de fièvre
- ☐ Signes respiratoires, comme une toux, un essoufflement ou une sensation d'oppression dans la poitrine
- ☐ Le nez qui coule, un mal de gorge
- ☐ Une fatigue importante inexpliquée
- ☐ Une perte du goût
- ☐ Une perte de l'odorat
- ☐ Des maux de tête
- ☐ Des courbatures et/ou des douleurs dans les muscles
- ☐ Une diarrhée avec au moins 3 selles molles dans la journée

Autre :

.....

.....

☐ J'ai fréquenté un endroit ou une personne à risque (rassemblement collectif, contact avec personne atteinte de COVID19, etc.)

Autorisation parentale pour les mineurs

Après avoir pris connaissance de la fiche d'information, les parents et le mineur, consentent à la réalisation du test rapide antigénique au bénéfice du mineur.

☐ Oui ☐ Non

Dans l'hypothèse où un seul parent signerait ce formulaire, celui-ci garantit que le second titulaire de l'autorité parental consent également à la réalisation de ce test de dépistage.

Signatures :

.....

Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies). Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Référent en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rgpd@sante.gouv.fr.

Ecoute téléphonique

Ecoute téléphonique

AIN 01 le Département — AVEMA — FRANCE VICTIMES 01 AIN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
LUNDI 16 NOVEMBRE 2020

COVID-19

UNE ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES FRAGILISÉES PAR CET ÉPISODE DE PANDÉMIE

L'Ain fait face à une situation sanitaire d'une particulière gravité : la « seconde vague » de circulation du virus de la Covid-19 est d'une grande virulence et l'Ain est concerné par des cas de contamination extrêmement nombreux. Les établissements médico-sociaux en général et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en particulier sont beaucoup plus touchés que pendant le printemps. L'impact psychologique de cette seconde vague, qui s'accompagne d'un confinement adapté, est souvent majeur pour certaines personnes ainsi fragilisées, leur famille ou encore les soignants et personnels de ces établissements.

Dans ce contexte et afin de venir en aide à ces personnes fragilisées, le Département de l'Ain, en collaboration avec l'association Avema-France Victimes 01 et la Fédération nationale France Victimes, mettent en place, à partir du lundi 16 novembre 2020, une cellule d'écoute téléphonique et d'accompagnement, ouverte 7j/7, de 9 h à 21 h. En composant le 01 41 83 42 17*, les familles des personnes décédées du Coronavirus, mais aussi les personnes fragilisées par les mesures liées à la pandémie, les personnes âgées et ou isolées ainsi que les personnels des EHPAD pourront bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement par des professionnels de l'Avema-France Victimes 01.

Avec ce dispositif de « première écoute », l'objectif est de permettre aux Aindinois de trouver une réponse rapide, efficace et de proximité aux questions générées par la situation. En ciblant la spécificité de la demande (sociale, administrative, psychologique, juridique…), les professionnels de la plateforme auront pour missions de rassurer et d'accompagner les personnes vers la solution la plus adaptée : soutien psychologique, accompagnement social ou aide dans les démarches.

Ce dispositif vient en complément d'actions déployées lors du 1er confinement, comme la fourniture de tablettes tactiles pour les résidents et le renforcement du temps d'intervention de psychologues (mesure qui se poursuit jusqu'à la fin de l'année) dans les EHPAD.

* coût d'un appel local - appel non surtaxé

CONTACT PRESSE
Conseil départemental de l'Ain – Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand • tél. 04 74 22 98 33 • celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr

Festival international du film court

UN FESTIVAL EN LIGNE POUR LES ENFANTS,LA JEUNESSE, LA FAMILLE

https://a-bdf.fr/lescourtesbobines.fr

Code Promo COURTES (gratuité totale des projections !)
Numéro de contact : 06 83 70 45 52

Chers amis,
Madame, Monsieur,

En résumé
26 jours de festival !
56 projections (pour des enfants à partir de 3 ans et jusqu'aux enfants adultes !)
Des rencontres avec des créateurs (mises à jour régulièrement)
2 jurys
Des bonus dans "Fait main"
Organisée par Occitanie films, une rencontre en live avec vous le public, la parole aux partenaires avec qui nous aurions dû travailler en "vrai" et une belle idée paysagère de Sète – et son archipel, pour ceux qui regarderons - à l'autre bout de la France et dans les territoires ultra-marins - ce que nous produisons par ici.

En quelques jours à tous nous y sommes arrivés !
Un site en ligne ! Entièrement dédié à la jeunesse et à la famille, et à Noël !

Informations cambriolage

Quelques chiffres !!!

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

Comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas d'urgence composez le

et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques ,ces informations seront très utiles en cas de vol.(bijoux, tableaux...).

Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières.

Pour faire l'inventaire de vos biens de valeur téléchargez **gratuitement** l'application Cambrio Liste pour Apple ou Androïde

Available on the App Store

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment se protéger des cambriolages dans les résidences

Les bonnes habitudes en cas d'absence :

-Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boite aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

Partenaire de votre sûreté

Gendarmerie nationale

- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Equipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégondage..) Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

- Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseurs d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes tout de même victime

- Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à

la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

Testez le niveau de protection de votre habitation

En savoir plus sur :

www.referentsurete.fr

Porter plainte en ligne

Justifit

PORTER PLAINTE EN LIGNE

Face à la hausse grandissante des infractions en tout genre, découvrez toutes les **démarches pour porter plainte en ligne**.

DANS QUEL CAS PEUT-ON PORTER PLAINTE EN LIGNE ?

1. LES ATTEINTES AUX BIENS

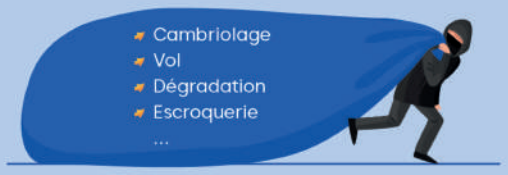

- Cambriolage
- Vol
- Dégradation
- Escroquerie
- ...

2. LES FAITS DISCRIMINATOIRES

- Diffamation
- Discrimination
- Incitation individuelle à la haine
- Injures
- ...

COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTE EN LIGNE ?

01 REMPLIR LE **FORMULAIRE DE PRÉ-PLAINTE** EN LIGNE SUR **https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr**

02 FIXER UN RENDEZ-VOUS APRÈS AVOIR **DÉPOSÉ LA PRÉ-PLAINTE**

03 **ENREGISTRER LA PLAINTE** AUPRÈS DU COMMISSARIAT CONCERNÉ OU DE LA GENDARMERIE

LES ISSUES UNE FOIS AVOIR DÉPOSÉ PLAINTE EN LIGNE

01 OUVERTURE DE LA PROCÉDURE D'INFORMATION JUDICIAIRE

02 DÉTERMINATION DE L'AUTEUR

03 APPLICATION DE MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

04 CITATION DIRECTE SUR PRÉSENTATION DE PREUVES IRRÉFUTABLES.

05 CLASSEMENT SANS SUITE DANS LE CAS CONTRAIRE

EST-IL POSSIBLE DE RETIRER UNE PLAINTE DÉPOSÉE EN LIGNE ?

OUI, EN TOUT TEMPS ET QUEL QUE SOIT LE MOTIF

POUR L'ARRÊT DES POURSUITES, IL DÉPEND DES CIRCONSTANCES.

Justifit